



SOMMAIRE

Page

Développement économique des pays insuffisamment développés: a) Financement du développement économique des pays insuffisamment développés: rapport du Conseil économique et social (A/C.2/L.162 et Add.1, A/C.2/L.164, A/C.2/L.168, A/C.2/L.169/Rev.1, A/C.2/L.171) [suite] 163

Président: M. Jiri NOSEK (Tchécoslovaquie).

Développement économique des pays insuffisamment développés: a) Financement du développement économique des pays insuffisamment développés: rapport du Conseil économique et social (A/C.2/L.162 et Add.1, A/C.2/L.164, A/C.2/L.168, A/C.2/L.169/Rev.1, A/C.2/L.171) [suite]

[Point 25, a*]

1. M. ENCINAS (Pérou) tient à présenter quelques observations au sujet du projet de résolution de la délégation de l'Argentine (A/C.2/L.162). Ces observations portent sur le paragraphe 4 qui constitue la partie principale du dispositif.
2. Le représentant du Pérou indique tout d'abord que les dispositions de l'alinéa *a* du paragraphe 4 n'ont pas pour objet de maintenir une situation de fait, mais d'établir un rapport équitable entre les prix des produits de base et ceux des biens d'équipement et autres produits manufacturés; telle est, du moins, l'interprétation que la délégation du Pérou donne à cet alinéa. Sans doute faut-il s'attendre à ce que les Etats Membres rencontrent des difficultés dans l'accomplissement de leur tâche, mais M. Encinas croit qu'il est bon que l'Organisation des Nations Unies prenne position sur cette question du rapport des prix, ne serait-ce que pour tenter de fixer une norme idéale. Il approuve donc entièrement le texte de cet alinéa.
3. Quant à l'alinéa *b* du paragraphe 4, la délégation du Pérou n'est pas en mesure de l'accepter. M. Encinas craint en effet qu'un arrêt des processus technologiques qui sont à la base du progrès ne soit préjudiciable au bien-être des populations du monde et notamment des populations des pays insuffisamment développés. Ce serait lutter contre le progrès que de faire obstacle au développement des produits synthétiques sous le prétexte que l'afflux de ces produits sur le marché mondial affecterait la demande de produits primaires naturels. L'adoption de cet alinéa risquerait donc

* Numéro affecté à la question dans l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

d'avoir des répercussions sérieuses, et le représentant du Pérou ne croit pas que le mot "inutilement", qui figure dans le texte, constitue une garantie suffisante contre les effets nuisibles que l'adoption de cet alinéa pourrait avoir. Il n'est d'ailleurs pas facile de définir la portée de ce mot. M. Encinas fait observer que le progrès technique s'accomplit à un rythme que nul ne peut modifier, et sans qu'on en puisse prévoir l'aboutissement; il est possible que certains processus technologiques conduisent à la mise au point de méthodes de production massive qui pourront présenter des avantages pour les populations des pays insuffisamment développés. En outre, il est à noter qu'une disposition comme celle qui figure à l'alinéa *b* du paragraphe 4 du projet est en contradiction avec l'esprit des résolutions adoptées au sujet du programme d'assistance technique; on manquerait par conséquent de logique à l'appuyer et il serait même paradoxal et dangereux de le faire. La délégation du Pérou ne pourra donc pas voter pour cet alinéa.

4. En ce qui concerne l'alinéa *c* du paragraphe 4, le représentant du Pérou fait observer que la recommandation faite aux Etats Membres de réduire les entraves à l'importation des produits de base a pour objet, en réalité, de ménager l'établissement d'un rapport équitable entre les prix des biens d'équipement et ceux des produits de base. C'est là une idée qui est déjà exprimée de façon beaucoup plus précise à l'alinéa *a* du même paragraphe. M. Encinas ne refusera pas, cependant, son appui à l'alinéa *c*.

5. En raison de toutes ces considérations, la délégation du Pérou demandera probablement le vote par division sur le paragraphe 4.

6. Pour ce qui est des amendements présentés en commun par les délégations du Costa-Rica, du Guatemala, du Honduras et du Salvador dans le document A/C.2/L.169, M. Encinas déclare qu'il les approuve entièrement. Il réserve sa position au sujet du texte révisé de ces amendements (A/C.2/L.169/Rev.1) dont il n'a pas encore pu prendre connaissance.

7. M. WOULBROUN (Belgique) déclare que sa délégation est bien placée pour comprendre les pré-

occupations de la délégation de l'Argentine, puisque la Belgique, en tant que Puissance administrante de territoires africains, est à la fois un pays industrialisé et un pays producteur de matières premières. La délégation belge ne s'étonne donc pas que les pays dont la vie économique est partiellement subordonnée à l'existence d'un marché favorable pour leurs produits de base, généralement peu variés, désirent ne pas être exposés à des fluctuations du rapport entre les prix des produits exportés et les prix des produits industriels importés. Ces fluctuations risquent en effet d'avoir des incidences fâcheuses sur leurs possibilités de développement économique.

8. M. Woulbroun rappelle que la délégation belge a déjà donné son appui à l'idée de la conclusion d'accords intergouvernementaux sur les produits de base. Certes, l'expérience a montré les difficultés pratiques inhérentes à la négociation de pareils accords, et la délégation du Canada, notamment, n'a pas manqué d'y faire allusion. Il importe cependant que les gouvernements des divers pays engagent des négociations sur ces accords en les étudiant de très près, et pour chaque produit.

9. Au sujet de l'alinéa *a* du paragraphe 4 du projet de résolution de l'Argentine, M. Woulbroun fait observer que d'autres représentants, notamment celui du Pérou, n'ont pas manqué de signaler les difficultés que présente la définition d'un rapport adéquat, juste et équitable, entre les prix des produits de base, d'une part, et les prix des biens d'équipement et des autres produits manufacturés, d'autre part. Parmi ces difficultés, il faut citer celle que soulèverait la réalisation d'un accord préalable sur une période de référence acceptable pour toutes les parties intéressées. M. Woulbroun se réserve d'ailleurs de revenir ultérieurement sur la recommandation qui figure à l'alinéa *a* du paragraphe 4.

10. Pour ce qui est des dispositions de l'alinéa *b* du paragraphe 4 concernant la limitation des fabrications de produits de synthèse ou de remplacement, M. Woulbroun se demande s'il est possible de concevoir des mesures pratiques tendant à limiter cette production dans un monde où les progrès récents sont dus en grande partie à la recherche scientifique et à la technologie. Le représentant de la Belgique souligne d'autre part que les produits naturels et les produits synthétiques qui ont des utilisations similaires ne sont pas nécessairement des produits concurrents; il arrive qu'ils aient des applications complémentaires. Les produits naturels et les produits synthétiques sont souvent employés conjointement et leur mélange peut, dans certains cas, aboutir à un produit fini dont les propriétés sont supérieures à celles des éléments constitutifs. On peut citer notamment l'exemple des fibres artificielles qui, de plus en plus, sont mélangées à la laine dans la confection des tissus. M. Woulbroun fait valoir en outre que la fabrication des produits de synthèse peut être rapidement accrue en cas d'augmentation de la demande, ce qui n'est pas le cas pour bon nombre de produits naturels. A l'appui de son raisonnement, il cite de nouveau l'exemple des fibres artificielles dont la production a sensiblement augmenté au cours des dernières années, alors qu'entre 1931 et 1949 la production de laine a varié entre un minimum de 1.500.000 tonnes et un maximum de 1.770.000 tonnes. Enfin, M. Woulbroun indique que le prix de revient des produits synthétiques se maintient souvent à un niveau

relativement stable, et que parfois il a tendance à baisser, même dans une économie marquée par des poussées inflationnistes. C'est pourquoi l'on peut considérer que, dans certains cas, le mélange de produits synthétiques avec des produits naturels similaires peut se traduire par une stabilisation des prix des produits de base.

11. M. Woulbroun comprend parfaitement les motifs qui ont inspiré le représentant de l'Argentine lorsqu'il a formulé les recommandations qui figurent à l'alinéa *b* du paragraphe 4 de son projet de résolution. Il estime cependant que les dispositions de cet alinéa pourraient gêner même les pays producteurs de matières premières qui désireraient établir sur leur propre territoire des usines de produits synthétiques capables de remplacer et de concurrencer des produits naturels dont ils seraient dépourvus. Il se peut en effet que les pays insuffisamment développés voient dans la création d'industries de ce genre un moyen efficace de sauvegarder l'équilibre de leur balance des paiements. M. Woulbroun croit également que les dispositions de l'alinéa *b* du paragraphe 4 risqueraient d'entraver les mesures prises par certains gouvernements pour favoriser la création d'industries nouvelles, notamment dans le cadre d'une action contre le chômage structurel.

12. Le représentant de la Belgique estime en outre que l'alinéa *b* du paragraphe 4 du projet de résolution de l'Argentine soulève des difficultés d'interprétation. Il croit notamment, avec le représentant du Pérou, qu'il est difficile de définir la portée du mot "inutilement". D'autre part, lorsque le représentant de l'Argentine a présenté son projet de résolution à la 214^{ème} séance, il a spécifié que les gouvernements ne devaient pas chercher à réduire la durée normale des recherches scientifiques relatives à des projets capables de conduire à la création d'industries dont les produits concurrenceraient les produits de base naturels; or, il paraît également très difficile de définir cette notion de durée normale.

13. Avant de terminer, M. Woulbroun tient à préciser que les observations qu'il vient de présenter ne tendent nullement à minimiser l'importance du problème; il a simplement voulu mettre en évidence certains aspects complexes de la question. La délégation belge recherche activement les moyens qui permettraient d'aider les pays insuffisamment développés à organiser leur production et à vendre leurs produits de base, dans des conditions compatibles avec la nécessité de relever le niveau de vie de leurs populations, et de manière à pouvoir se procurer, dans les meilleures conditions possibles, les produits industriels et les biens d'équipement qui leur sont nécessaires.

14. M. Woulbroun se félicite enfin de l'initiative de la délégation argentine qui, par son projet de résolution, a saisi les gouvernements de certains problèmes importants auxquels ils devraient accorder toute leur attention. Il regrette toutefois que sa délégation ne puisse accepter le projet sous sa forme actuelle.

15. M. DOMINGUEZ COMPANYY (Cuba) déclare que la délégation de Cuba appuie l'alinéa *a* du paragraphe 4 du projet de résolution présenté par la délégation de l'Argentine. Il rappelle à ce sujet que les délégations de Cuba à la Conférence de Bogota et au Conseil économique et social ont toujours soutenu qu'il était nécessaire d'établir un rapport équitable entre les prix des produits primaires et ceux des biens d'équipement. De même, au cours de la deuxième guerre mon-

diale, le Gouvernement de Cuba s'est efforcé, dans ses relations avec le Gouvernement des Etats-Unis, de suivre une politique orientée vers ces fins. M. Domínguez Company n'hésitera donc pas à approuver cet alinéa.

16. Pour ce qui est de l'alinéa *b* du paragraphe 4, le représentant de Cuba comprend parfaitement les préoccupations du représentant de l'Argentine en ce qui concerne la fabrication de produits de synthèse et de remplacement et les difficultés que cette production peut entraîner pour les pays fournisseurs de produits naturels. Mais, indépendamment des restrictions qu'elles impliquent, les dispositions de cet alinéa, de l'avis de M. Domínguez Company, ne sont pas suffisamment précises et, par conséquent, pourraient avoir des effets opposés à l'objet même de la proposition de l'Argentine. La délégation de Cuba n'est donc pas en mesure d'appuyer cet alinéa.

17. En revanche, elle appuiera de son vote la recommandation figurant à l'alinéa *c* du paragraphe 4.

18. En terminant, M. Domínguez Company rappelle l'exemple invoqué à la séance précédente par le représentant du Salvador et déclare que la paille de canne à sucre ne saurait être assimilée à un produit de remplacement de la pâte de bois pour la fabrication du papier. La paille de canne à sucre est en effet un produit complémentaire naturel, un produit primaire qui ne peut être visé par les recommandations du paragraphe 4, *b*, du projet argentin.

19. Sir Clifford NORTON (Royaume-Uni) fait observer que peu de pays ont une économie qui dépende aussi étroitement des mouvements du commerce international que celle du Royaume-Uni. L'économie britannique subit le contre coup des fluctuations du rapport des échanges qui peuvent affecter tant les produits manufacturés que les produits de base; aussi la délégation du Royaume-Uni partage-t-elle entièrement le sentiment qui a amené le représentant de l'Argentine à demander aux gouvernements de tenir compte des besoins des autres pays aussi bien que des leurs, avant de modifier leur politique commerciale.

20. Si la délégation du Royaume-Uni est d'accord sur ce point, elle craint cependant de ne pouvoir souscrire à l'analyse que le représentant de l'Argentine a faite du problème à la 214ème séance. Il a été dit que le mouvement du rapport des échanges au cours des vingt-cinq dernières années a été de plus en plus défavorable aux pays producteurs de produits de base, et que cette tendance se poursuivra probablement dans l'avenir. Si cette affirmation est vérifiée pour la période d'avant-guerre, elle ne l'est pas pour l'après-guerre et rien ne permet de penser qu'elle le sera dans l'avenir. Comparant les variations qu'ont subies, au cours des deux dernières années, les prix des produits qui entrent dans les échanges commerciaux de trois pays — le Royaume-Uni, les Etats-Unis d'Amérique et l'Allemagne occidentale — Sir Clifford constate que, si l'on prend comme base l'année 1949, avec l'indice 100, on se rend compte que l'indice des prix des produits manufacturés exportés par ces trois pays a passé de 98 en 1950 à 120 en 1952, celui des prix des denrées alimentaires importées de 123 en 1950 à 143 en 1952, et celui des prix des matières premières importées de 119 à 169. Ainsi, l'écart entre le prix des denrées alimentaires importées et celui des produits manufacturés exportés s'est accru de 19 pour 100 depuis 1949, l'écart entre le

prix des matières premières importées et celui des produits manufacturés exportés de 41 pour 100. Il semble donc bien que le rapport des échanges ait évolué en faveur des producteurs de matières premières et de denrées alimentaires, malgré la baisse qui s'est produite en 1951, date à laquelle les prix ont atteint leur niveau le plus élevé depuis l'ouverture des hostilités en Corée.

21. Il n'est guère possible de prédire l'avenir; cependant, il ne semble pas qu'il y ait lieu de s'inquiéter du sort des pays de production primaire. Comme le représentant de la France l'a souligné, il est peu probable, en effet, que les prix des biens d'équipement et des produits manufacturés subissent une hausse à une époque où l'industrie d'un certain nombre de pays — dont l'Allemagne occidentale, le Japon et quelques pays insuffisamment développés eux-mêmes — est en pleine expansion.

22. En revanche, les amples et soudaines fluctuations des prix des produits de base posent un problème grave. L'expérience des récentes années a prouvé que ces fluctuations nuisent aussi bien aux intérêts des pays producteurs qu'à ceux des pays consommateurs, qu'ils soient industrialisés ou non. Comme les experts qui ont rédigé le rapport sur les *Mesures en vue de la stabilité économique internationale* (E/2156), la délégation du Royaume-Uni pense que le meilleur moyen conçu à ce jour pour parer à ces fluctuations consiste en la conclusion d'accords bilatéraux ou multilatéraux relatifs à des produits de base donnés. Toute mesure prise pour stabiliser le prix d'un produit de base a des effets salutaires sur l'ensemble des échanges. Le commerce mondial ne pourrait donc que bénéficier de la conclusion d'un certain nombre d'accords de ce genre. L'accord relatif au blé illustre les résultats que l'on peut espérer de cette méthode de coopération internationale. La délégation du Royaume-Uni estime que les gouvernements devraient s'attaquer au nœud de la question, et considérer successivement chaque produit de base plutôt que d'essayer de stabiliser le prix de tous les produits de base et de tous les produits manufacturés à un niveau arbitrairement fixé. En vérité, cette dernière méthode ne serait pas pratique: abstraction faite des difficultés d'ordre politique et constitutionnel qui se présenteraient, il ne semble guère possible d'établir un rapport entre les prix des produits de base et celui des très nombreux produits manufacturés qu'importent les pays de production primaire.

23. Ainsi, l'un des meilleurs moyens de favoriser la stabilité économique à laquelle toutes les nations aspirent serait donc bien de conclure des ententes internationales relatives aux produits de base, en se conformant aux principes et aux méthodes que le Conseil économique et social a approuvés par ses résolutions 30 (IV), 296 (XI) et 373 (XIII). Toutefois, on ne peut attendre de ces accords — ni de toute autre mesure, nationale ou internationale visant le même but — qu'ils maintiennent avec rigidité la demande ou les prix à un niveau artificiel ou fixé d'avance; leur seul effet serait de réduire ou de supprimer les fluctuations à court terme. Toute tentative en vue de contrecarrer les tendances à long terme du marché mondial, à la hausse ou à la baisse, entraînerait une déformation de la production mondiale qui ne répondrait pas à des normes économiques rationnelles et accroîtrait, par conséquent, les difficultés que l'on cherche précisément à résoudre.

24. Le représentant de l'Argentine a certes raison de dire que les nations ne doivent pas invoquer la loi de l'offre et de la demande dans les seuls cas où elle leur est favorable, quitte à adopter des mesures de contrôle quand leurs intérêts sont en jeu, mais Sir Clifford ne pense pas qu'il soit juste d'adresser ce reproche aux pays industrialisés. Il est vrai que plusieurs d'entre eux continuent d'appliquer certaines mesures restrictives que la guerre leur a imposées et qui n'auraient pas de raison d'être dans un monde idéal. Toutefois, un système de stabilisation des prix comme celui que le projet de résolution de l'Argentine paraît envisager présenterait d'aussi graves inconvénients que ces mesures de contrôle, car il imposerait des méthodes rigides qui ne pourraient avoir pour effet que de déformer et, à la longue, de bouleverser complètement la structure du commerce international, sans qu'aucun pays en tire avantage.

25. L'adoption du projet de résolution de l'Argentine aurait également d'autres conséquences. On peut supposer que le but qu'elle vise est de stabiliser les prix des produits de base à un niveau relativement élevé. Il en résulterait, inévitablement, une hausse du coût de production des produits manufacturés et, par voie de conséquence, une hausse du coût des importations de biens d'équipement des pays insuffisamment développés. D'autre part, il ne faut pas oublier que rares sont les pays de production primaire qui n'importent pas eux-mêmes certains produits de base et des denrées alimentaires. L'avantage qu'ils retireraient d'une hausse du prix de leurs produits d'exportation serait donc annihilé par l'augmentation inévitable du coût de leurs importations.

26. Passant à l'alinéa *b* du paragraphe 4 du projet de résolution de l'Argentine, Sir Clifford dit qu'il comprend le motif de cette disposition, mais il doute que les gouvernements acceptent les restrictions qu'elle leur imposerait. Tous les pays ont besoin, en effet, d'une entière liberté d'action pour ajuster leur économie aux progrès réalisés dans le domaine technique. Cet ajustement ne s'accomplit pas toujours sans mal: le Royaume-Uni en a fait l'expérience, notamment dans l'industrie textile. Cependant, on manquerait du sens des réalités si l'on essayait de barrer la route au progrès. Ce que l'on peut demander aux gouvernements, c'est de ne pas limiter inutilement, ou artificiellement, l'utilisation des produits naturels, et de permettre à ceux-ci de concurrencer librement tous produits de synthèse ou de remplacement que l'on pourrait inventer. Si telle est bien la portée de l'alinéa *b* du paragraphe 4, la délégation du Royaume-Uni y souscrita volontiers.

27. Pour terminer, Sir Clifford dit que son gouvernement est prêt à participer à toutes consultations intergouvernementales que l'on pourrait organiser en vue d'étudier les mesures à prendre pour parer au danger que représentent l'instabilité économique et les fluctuations soudaines du rapport des échanges. La délégation du Royaume-Uni reconnaît que les gouvernements des pays insuffisamment développés pourront établir leur programme de développement économique avec plus de confiance s'ils ont la certitude de pouvoir vendre leurs produits de base à des prix équitables et de tirer des recettes stables de leurs exportations. Elle reconnaît également que le développement économique doit tendre essentiellement à élever le niveau de vie des populations des pays insuffisamment développés. Mais elle ne pense

pas qu'il faille chercher à donner une solution générale à un problème aussi complexe. En effet, il est possible que les mesures prises sur le plan intérieur agissent tout autant sur la stabilité des prix que des accords internationaux relatifs aux produits de base. Sir Clifford rappelle que le groupe d'experts présidé par M. Angell a étudié de façon très approfondie les *Mesures en vue de la stabilité économique internationale*. Il doute que de nouvelles études d'experts se révèlent très utiles à ce stade: c'est aux gouvernements qu'il appartient maintenant d'examiner attentivement l'ensemble du problème. L'adoption d'un projet de résolution ne paraît donc pas s'imposer à la Deuxième Commission.

28. M. LUBIN (Etats-Unis d'Amérique) déclare que son gouvernement reconnaît que l'instabilité des prix des produits primaires et les modifications du rapport des échanges placent tous les pays, développés et insuffisamment développés, devant de très graves difficultés. En présentant son projet de résolution, la délégation de l'Argentine a voulu aider à surmonter certaines de ces difficultés. Aux termes de ce projet, les gouvernements des Etats Membres seraient invités à prendre des mesures qui faciliteraient l'institution d'un système international de parité des prix. Ainsi serait maintenu "un rapport adéquat, juste et équitable entre le prix des produits de base et celui des biens d'équipement et autres articles manufacturés" (A/C.2/L.162).

29. S'il faut prendre des mesures de ce genre, c'est parce que, selon la délégation de l'Argentine, le rapport des échanges serait actuellement défavorable aux pays fournisseurs de produits primaires; de plus, si l'on tire des leçons de l'expérience des cinquante ou soixante-quinze dernières années, il est facile, d'après la délégation de l'Argentine, d'imaginer quelle serait, à l'avenir, la situation des pays producteurs de matières premières.

30. Contrairement à l'affirmation selon laquelle le rapport des échanges est actuellement défavorable aux pays fournisseurs de produits primaires, certains renseignements montrent que, pour la majorité de ces pays, l'évolution du rapport des échanges depuis la fin de la seconde guerre mondiale a été favorable. Il est vrai que les prix des produits primaires ne sont pas restés au niveau record qu'ils avaient atteint peu après le début de la guerre de Corée et que le prix de tel ou tel produit primaire est inférieur à ce qu'il était avant 1950, mais les prix de l'ensemble des produits primaires ont augmenté par comparaison aux prix des articles manufacturés.

31. Le représentant des Etats-Unis rappelle une déclaration dans laquelle le Secrétaire exécutif de la CEPAL a signalé qu'entre 1946 et 1950 le rapport des échanges, pour l'Amérique latine, avait augmenté d'environ 66 pour 100 par comparaison au niveau atteint pendant la période 1940-1945. De même, ce rapport dépassait alors de 62 pour 100 le niveau atteint entre 1930 et 1940.

32. Si l'on prend l'année 1938 comme année de référence, il apparaît qu'en 1950 le niveau des prix mondiaux des produits primaires faisant l'objet d'échanges internationaux dépassait de 36 pour 100 celui des prix des produits manufacturés. D'après des statistiques établies par l'Organisation des Nations Unies, l'augmentation de l'indice des prix des produits primaires importés par les Etats-Unis a été, entre 1938 et 1948, supérieure d'un tiers à celle de l'indice des prix des

articles manufacturés exportés des Etats-Unis. En d'autres termes, pour financer l'importation d'une même quantité de produits primaires, les Etats-Unis devaient, en 1948, exporter une quantité d'articles manufacturés supérieure de 33 pour 100 à celle qu'ils exportaient en 1938.

33. A l'augmentation progressive des prix des matières premières intervenue depuis 1938 s'est ajoutée, entre juin 1950 et juin 1951, une hausse brutale. D'après des évaluations de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, les pays fournisseurs de produits primaires ont accru leurs gains en devises de 2,3 milliards de dollars en 1950 et de 3,2 milliards de dollars en 1951, soit une augmentation totale de 5,5 milliards de dollars en deux ans, par comparaison aux gains réalisés entre janvier 1948 et septembre 1949.

34. Si les prix des matières premières ne sont pas revenus au niveau record qu'ils avaient atteint après le début de la guerre de Corée, les pays fournisseurs de produits primaires se trouvent néanmoins, par comparaison aux années qui ont précédé la deuxième guerre mondiale, dans une situation très favorable, tout au moins lorsque l'on considère leurs échanges commerciaux avec les Etats-Unis. Si l'on prend comme base l'indice 100 pour la période 1936-1938, on constate que la valeur unitaire des importations des Etats-Unis en provenance de l'Amérique latine avait atteint l'indice 357 à la fin du premier semestre de 1952. La valeur unitaire des exportations des Etats-Unis à destination de l'Amérique latine, pendant la même période, avait atteint l'indice 203. En d'autres termes, pendant le premier semestre de 1952, les Etats-Unis devaient, pour obtenir de l'Amérique latine une quantité de produits égale à celle qu'ils se procuraient entre 1936 et 1938, exporter à destination de l'Amérique latine 78 pour 100 de plus qu'ils n'avaient à le faire en 1936-1938.

35. Le représentant des Etats-Unis compare ensuite l'évolution des prix de certains produits primaires importés d'Amérique latine par les Etats-Unis et l'évolution des prix d'articles manufacturés exportés par les Etats-Unis entre 1937 et 1951. Il ressort de cette comparaison que l'augmentation du prix de nombreux produits primaires, et notamment du café brésilien, de la laine, du cacao et du cuivre, a varié pendant cette période de 124 pour 100 à plus de 800 pour 100. Par contre, entre 1937 et 1952, l'indice des prix des articles manufacturés exportés par les Etats-Unis n'a augmenté que de 97 pour 100, par suite des mesures de contrôle des prix que le Gouvernement des Etats-Unis a appliquées en 1950 et 1951 aux produits destinés à l'exportation comme aux articles destinés à la consommation intérieure. En l'absence d'un tel contrôle, l'indice des prix des articles manufacturés exportés par les Etats-Unis serait considérablement plus élevé. Il en serait probablement de même du prix des matières premières exportées par ce pays.

36. Si l'on mettait en œuvre les dispositions du projet de résolution de l'Argentine, il faudrait soit augmenter les prix à l'exportation des articles manufacturés des Etats-Unis afin de maintenir un rapport "adéquat, juste et équitable" entre ces prix et ceux des matières premières importées par ce pays, soit abaisser les prix des matières premières que les Etats-Unis importent afin d'établir un rapport équitable entre ces prix et ceux des articles manufacturés qu'ils exportent.

37. On peut aussi se demander si le rapport des échanges, au cours des prochaines années, restera favorable aux pays fournisseurs de matières premières. Selon le rapport Paley, les Etats-Unis ont consommé, en 1950, 2,7 milliards de tonnes de produits primaires. Ils ont utilisé notamment la moitié de la production mondiale de pétrole, de caoutchouc et de minerai de fer. Il est dit, dans le rapport Paley, que le produit national brut des Etats-Unis continuera, au cours des vingt-cinq années à venir, d'augmenter à la même cadence que pendant les cent dernières années; sur cette base, on prévoit qu'en 1975 la demande américaine de métaux, de combustibles et de minéraux non métalliques sera supérieure de 40 pour 100 à ce qu'elle était en 1950. Il est évident que cette augmentation aidera les pays fournisseurs de matières premières à se procurer plus facilement des dollars.

38. Le représentant des Etats-Unis ne pense pas qu'il soit possible de négocier un accord général tendant à établir un rapport entre le prix de tous les produits de base et ceux des articles manufacturés. Tout d'abord, aucun critère objectif ne permet de déterminer ce qu'on entend exactement par un rapport "adéquat, juste et équitable". Les négociations multilatérales que l'on pourrait engager sur les prix d'un très grand nombre de produits de base considérés simultanément auraient pour seul effet de retarder l'adoption de mesures visant à atténuer les fluctuations des prix de tel ou tel produit de base important.

39. Toutefois, à supposer que les gouvernements intéressés puissent établir un rapport quelconque entre les deux catégories de prix, il faudrait, pour maintenir ce rapport, mettre en œuvre de façon permanente des contrôles internationaux sur la production et la répartition des produits visés. Il faudrait tout au moins exercer, sur le plan national ou international, un contrôle sur le prix de tous les produits importants qui entrent dans le commerce international. Cela revient à dire que les Etats devraient assurer eux-mêmes la direction de leur commerce extérieur. Le Gouvernement des Etats-Unis n'est pas disposé à contracter une obligation de ce genre.

40. Le projet de résolution de l'Argentine cherche à donner aux pays insuffisamment développés les moyens de financer leur développement économique. Toutefois, on peut se demander si le soutien artificiel obtenu grâce à cette parité internationale des prix des produits primaires constitue la méthode appropriée. Les pays insuffisamment développés doivent eux-mêmes importer de grandes quantités de produits primaires. Ils ne bénéficieraient évidemment pas d'une augmentation du prix des produits dont ils sont dépourvus. En outre, de nombreux pays développés exportent de grandes quantités de produits primaires, notamment de la pâte à papier, du soufre, du blé, du coton et du minerai de nickel.

41. Il ne fait pas de doute que les pays développés bénéficieraient, au moins autant que les pays insuffisamment développés, d'un accord international visant à établir un soutien artificiel des prix des produits primaires. La conclusion d'un tel accord ne faciliterait donc pas le financement du développement économique des pays insuffisamment développés. Lorsqu'on examine les problèmes soulevés par la délégation de l'Argentine, il faut se rappeler que le rapport entre les prix des différents produits primaires est tout aussi impor-

tant que le rapport entre les prix des produits primaires et ceux des articles manufacturés.

42. Le projet de résolution de l'Argentine prévoit la création d'un petit groupe d'experts qui étudierait les mesures pratiques à prendre pour maintenir un rapport adéquat, juste et équitable entre les prix des produits primaires et ceux des articles manufacturés. Or, le même problème a déjà été étudié par un autre groupe d'experts, à la demande du Conseil économique et social. A ce propos, le représentant des Etats-Unis attire l'attention de la Commission sur le rapport intitulé *Mesures en vue de la stabilité économique internationale* et il donne lecture du paragraphe 44 dudit rapport dans lequel les experts ont déclaré que, pour maintenir artificiellement pendant une longue période les mêmes relations entre certains prix, il faudrait mettre en œuvre de façon permanente des contrôles internationaux sur la production ou la répartition des produits intéressés; cette méthode, ont-ils ajouté, avantagerait surtout les producteurs des pays plus riches, souvent très industrialisés qui sont les principaux fournisseurs du marché mondial pour la plupart des produits primaires.

43. M. Lubin aborde ensuite l'examen de l'alinéa *b* du paragraphe 4 du projet de résolution de l'Argentine. Un grand nombre de pays insuffisamment développés créent actuellement des industries manufacturières qui fabriquent ou utilisent des produits synthétiques et des produits de remplacement; en recommandant aux gouvernements de ne pas encourager la fabrication de ces produits, on nuirait aux intérêts des pays insuffisamment développés eux-mêmes. Le Gouvernement des Etats-Unis n'est pas disposé à accepter une telle recommandation.

44. Le représentant des Etats-Unis note que l'amendement proposé par les cinq pays de l'Amérique centrale attire l'attention sur des travaux utiles que l'on pourrait entreprendre en ce qui concerne les prix des produits de base. Il reconnaît que les fluctuations brutales de ces prix ont des conséquences fâcheuses pour tous les pays ou presque. Afin d'atténuer ces fluctuations, il faudrait négocier des accords internationaux relatifs aux produits de base en se conformant aux principes et méthodes approuvés par le Conseil économique et social. A cet effet, les moyens dont on dispose à l'heure actuelle sont bien suffisants et le Gouvernement des Etats-Unis est prêt à participer à des négociations portant sur un ou plusieurs produits de base, chaque fois que ces négociations promettent d'aboutir. Lorsqu'un pays acheteur ou vendeur souhaite sincèrement la conclusion d'un accord sur tel ou tel produit, il peut toujours demander à la Commission provisoire de coordination des ententes internationales relatives aux produits de base et au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de convoquer un groupe d'étude, puis une conférence qui tiendrait compte des travaux de ce groupe d'étude. Chaque fois que les Etats-Unis, en leur qualité de producteur ou de consommateur d'un produit déterminé, y verront un avantage, ils seront tout disposés à participer aux travaux d'un groupe d'étude ou d'une conférence de ce genre.

45. M. DIAS CARNEIRO (Brésil) confirme que le prix du café a plus que doublé en huit ou neuf ans, ainsi que l'a indiqué le représentant des Etats-Unis d'Amérique. Il tient cependant à souligner, à ce propos, que la vente du café constitue la seule source de dollars

à laquelle le Brésil peut puiser pour régler ses achats de biens d'équipement aux Etats-Unis. La hausse du prix du café a permis au Brésil de ne pas faire appel aussi fréquemment que par le passé à l'Import-Export Bank, de réduire sa dette extérieure et de considérer avec plus d'indulgence les transferts de bénéfices auxquels procèdent les capitalistes américains. On ne saurait faire grief au Brésil, qui s'efforce de réaliser son développement économique aussi rapidement que possible, de tirer parti de la situation aussi longtemps qu'elle durera.

46. M. SALAMANCA (Bolivie) annonce que sa délégation se prononcera en faveur du projet de résolution de l'Argentine, bien qu'elle se rende pleinement compte des difficultés que son application peut soulever.

47. En effet, les pays insuffisamment développés ont eu beaucoup à souffrir de la politique suivie par certaines nations qui se sont efforcées de maintenir le prix des produits de base à un niveau artificiel, sous prétexte que le monde traverse une période de crise. Cette situation injuste est d'autant plus grave que les pays de production primaire doivent se procurer les produits manufacturés dont ils ont besoin sur le marché libre, à des prix gonflés par l'inflation. Ces conditions empêchent la formation de l'épargne nationale et entravent tout progrès social. Voici dix ans que les pays insuffisamment développés s'efforcent vainement d'obtenir l'application du principe de la réciprocité en matière de commerce international. L'établissement d'un système de prix paritaires contribuerait davantage au financement du développement économique des pays insuffisamment développés que ne peut le faire un fonds spécial comme celui que l'on se propose de créer. Si l'on pouvait rétablir la liberté des échanges internationaux, le projet de résolution de l'Argentine n'aurait plus d'objet; mais tel ne semble pas être le cas, et nul ne peut prévoir la fin de la période de crise que traverse le monde. Dans ces conditions, il semble bien qu'il faille prendre des mesures pour remédier à l'instabilité économique du moment et pour établir un rapport plus équitable entre les prix des produits manufacturés et ceux des matières premières.

48. U Tint SWE (Birmanie) dit qu'il votera pour le projet de résolution de l'Argentine ainsi que pour l'amendement des cinq Puissances de l'Amérique centrale.

49. Pays à la fois insuffisamment développé et dévasté par la dernière guerre, la Birmanie éprouve de grandes difficultés à accomplir la tâche de reconstruction et de relèvement qu'elle s'est fixée. Il est donc très naturel qu'elle cherche à tirer le meilleur parti possible des matières premières qu'elle produit.

50. La délégation birmane approuve entièrement l'alinéa *a* du paragraphe 4 du projet de résolution et espère que tous les Etats Membres en respecteront l'esprit.

51. Bien que la Birmanie ne produise pas de matières synthétiques et ne compte pas en produire dans un avenir prochain, la délégation birmane a étudié attentivement les dispositions de l'alinéa *b* du paragraphe 4, car elle comprend les craintes que ces dispositions ont suscitées; il lui semble que les réserves qui y sont formulées en ce qui concerne la sécurité nationale en temps de guerre ainsi que la recherche et les progrès techniques limitent suffisamment la portée de cet alinéa.

La séance est levée à 12 h. 10.



